



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des Examens et
Concours
Bureau des concours
enseignants

Dossier suivi par :

Delphine PLUQUET
Chef du bureau
Tél. 03 22 82 38 63

Courriel :
ce.ce1ce2@ac-amiens.fr

SL/DP/DEC6 n° 18-001

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

1 / 3

Amiens, le 26 mars 2018

La rectrice de l'académie d'Amiens
Chancelière des universités

à

Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services départementaux de
l'Éducation nationale,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale,
Madame la directrice de l'École supérieure
du professorat et de l'éducation,
Mesdames et messieurs les directeurs
des établissements de formation,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
des établissements privés sous contrat,
Mesdames et messieurs les tuteurs académiques,

TRÈS SIGNALÉ

**Objet : Mise en œuvre du dispositif relatif aux modalités d'évaluation de stage
et de titularisation des professeurs des écoles et des personnels
enseignants stagiaires recrutés par la voie contractuelle (BOE).**

Références :

- Arrêtés du 22 août 2014 publiés au JO du 26-08-2014
- Note de service n° 2015-055 du 17/03/2015 parue au BO n° 13 du 26/03/2015 (NOR : MENH1506379N)
- Note de service n° 2016-070 du 26/04/2016 parue au BO n° 17 du 28/04/2016 (NOR : MENH1609792N)

Pièces jointes :

*Annexe 1 : Évaluation des personnels enseignants stagiaires – calendrier des opérations.
Annexe 2 et 2bis : Évaluation des personnels enseignants stagiaires – modalités techniques de dépôt des
avis.*

**N. B. La présente note concerne les stagiaires de l'enseignement public et
privé.**

La présente note a pour objet de présenter la mise en œuvre du dispositif relatif aux
modalités d'évaluation de stage et de titularisation des professeurs des écoles
stagiaires et personnels enseignants recrutés par la voie contractuelle dans
l'académie d'Amiens :

- les différents documents d'évaluation en fonction.
- les modalités techniques de dépôt des fichiers sur la plateforme
académique « JET1¹ » et le calendrier des opérations pour l'année 2018.

¹ Jury d'Évaluation et de Titularisation des personnels du 1er degré

I - Les grilles d'évaluation des stagiaires

La proposition de titularisation émane :

- d'un jury académique pour le corps des professeurs des écoles ;
- d'une CAPD (BOE).

Le jury se prononce sur le fondement du référentiel de 19 compétences prévu par **l'arrêté du 22 août 2014**, après avoir pris connaissance :

- de l'avis d'un membre des corps d'inspection, établi à cet effet après consultation de l'évaluation du tuteur désigné par la rectrice ;
- de l'avis du chef d'établissement, uniquement pour l'enseignement privé, dans lequel le fonctionnaire a été affecté pour effectuer son stage ;
- de l'avis de la direction de l'ÉSPÉ ou de l'établissement de formation du stagiaire.

II - Calendrier des opérations et modalités techniques 2018

Pour la première fois, le dépôt des rapports et des évaluations, quel que soit le profil du stagiaire évalué, devra être effectué sur la plateforme « JET1 » selon le calendrier et les modalités techniques définis respectivement en annexe 1 et 2.

Celle-ci permet de collecter les avis destinés à l'évaluation terminale, liée à la titularisation. L'ensemble des grilles utiles sera disponible en format « Word » et téléchargeable à partir de la plateforme.

L'ensemble des pièces complétées devra être déposé sur ce même outil en format « PDF » uniquement, obligatoirement revêtu de la date et de la signature de l'évaluateur.

Pour rappel, seuls les chefs d'établissement de l'enseignement privé, les directeurs de l'ÉSPÉ, des centres de formation et les corps d'inspection émettent un avis à la titularisation ou à l'admission (pour l'enseignement privé). Cet avis repose sur des éléments factuels, sans proposition de prolongation, de renouvellement ou de licenciement, qui relèvent tous du rôle du jury académique.

Les tuteurs se prononcent uniquement sur l'acquisition suffisante ou non des compétences formulées sur la grille d'évaluation, et ne sont pas autorisés à émettre un avis à la titularisation, cette partie de la grille n'apparaît donc pas dans le document destiné aux tuteurs.


D'une manière générale, quel que soit le mode de recrutement des stagiaires, les avis et rapports finaux destinés à l'évaluation des stagiaires par le jury ne sont pas directement portés à leur connaissance. Par contre, les rapports de visite, les avis et les conseils délivrés durant l'année de stage auront été communiqués aux stagiaires tout au long de leur formation.

Les stagiaires pourront, s'ils sont convoqués en entretien, et conformément aux textes en vigueur, consulter l'ensemble des pièces de leur dossier sur rendez-vous à la Division des examens et concours ou se le faire adresser par voie électronique sur demande écrite à ce.ce1ce2@ac-amiens.fr exclusivement à partir de leur messagerie professionnelle.

Vous trouverez en annexe à la présente note les modalités techniques (annexe 2) récapitulant les principales modalités d'évaluation finale des personnels enseignants stagiaires du premier degré, les modalités d'accès à la plateforme de dépôt des documents d'évaluation. Il conviendra de respecter les règles de nommage de chaque fichier en fonction de la qualité de l'évaluateur (annexe 2), ainsi que le calendrier de dépôt fixé (annexe 1) afin de ne pas compromettre le déroulement des opérations.

Je vous prie de me faire part très rapidement de toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de ces dispositions et vous remercie de votre précieuse collaboration.

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'Académie



Jean-Jacques VIAL

Annexe 1

Évaluation des personnels enseignants stagiaires du 1^{er} degré – calendrier des opérations 2018

Corps	Professeurs des écoles
Présidence	Monsieur J. HUBAC, Inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme
Dates de dépôt des grilles d'évaluation Tuteurs et Chefs d'établissement de l'enseignement privé	Du lundi 9 avril 2018 au lundi 30 avril 2018
Dates de dépôt des avis Direction de l'ÉSPÉ, de l'IFP et des corps d'inspection	Du lundi 9 avril 2018 au vendredi 1 ^{er} juin 2018
Étude des dossiers par le jury	Lundi 18 juin 2018
Entretiens éventuels des candidats	Mercredi 27 et jeudi 28 juin 2018
Délibération du jury	Jeudi 28 juin 2018
Proclamation des résultats (information services de gestion et enseignants stagiaires)	Vendredi 6 juillet 2018 au plus tard

Annexe 2

Accès à la plateforme de dépôt « JET 1 : jury d'évaluation et de titularisation des personnels du premier degré »

L'accès à la plateforme de dépôt « JET1 » se fait à partir du portail ARENA pour les personnels disposant d'une messagerie académique : <https://portail.ac-amiens.fr/arena>.

Menu (à gauche), **Examens et concours**, applications locales des examens et concours :

JET1 – Plateforme de dépôt des dossiers

JET1 – Corps d'inspection



NE PAS CONFONDRE AVEC LA PLATEFORME JET2, consacrée aux dépôts des pièces d'évaluation des personnels du 2nd degré.

Pour la Direction des centres de formation, un lien d'accès vous sera adressé directement par mail.

Nommage des fichiers

Il conviendra de nommer chaque fichier déposé en « PDF » de la manière suivante en fonction de l'évaluateur, sans utiliser d'accents.

Évaluateurs	Règles de nommage et exemples
<u>Tuteurs (T)</u>	2018-NOMPrenomdustagiaire-anneeconcours- T
	<i>Exemple d'un stagiaire évaluable en 2018, Boris DAMIEN, lauréat du CRPE en 2015, évalué par son tuteur : 2018-DAMIENBoris-2015-T</i>
<u>Chefs d'établissement de l'enseignement privé (CE)</u>	2018-NOMPrenomdu stagiaire-anneeconcours - AvisFavorable/Defavorable-CE
	<i>Exemple d'une stagiaire évaluable en 2018, Marguerite BEAUVAIS, lauréate du CRPE en 2017, évaluée par son chef d'établissement, favorable à l'admission : 2018-BEAUVAISMarguerite-2017-AF-CE</i>
<u>Directions ESPE et ISFEC</u>	2018-NOMPrenomdustagiaire-anneeconcours- AvisFavorable/Defavorable-acronymecentredeformation
	<i>Exemple d'un stagiaire évaluable en 2018, Lucien LAON, lauréat du CRPE en 2016, évalué par la direction de l'ESPE, défavorable à la titularisation : 2018-LAONLucien-2016-AD-ESPE</i>
<u>Corps d'Inspection (I)</u>	2018-NOMPrenomdustagiaire-anneeconcours- AvisFavorable/Defavorable-I
	<i>Exemple d'une stagiaire évaluable en 2018, Marguerite BEAUVAIS, lauréate du CRPE en 2017, évaluée par l'inspecteur, favorable à la titularisation : 2018-BEAUVAISMarguerite-2017-AF-I</i>